

3^{ème} conférence ministérielle sur la sécurité et sûreté maritimes et suite du programme MASE	
Comité des Officiers permanents de liaison 02/23 de la Commission de l'océan Indien 21- 22 novembre 2023 Ebène- Maurice	Point 2.4
<i>Dossier suivi par : Raj MOHABEER, Chargé de mission</i>	Décision
<i>Version du 17/11/2023</i>	

1. Résumé

Le Programme MASE, qui a permis la mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime, prend fin cette année. C'est pourquoi, le 10 novembre 2022, le Secrétariat général, en collaboration avec la présidence malagasy de la COI, a organisé une consultation régionale sur les axes d'une nouvelle phase du programme MASE. Tous les Etats côtiers et insulaires de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, ainsi que les centres régionaux MASE et l'IOIRA ont participé à cette rencontre et ont adopté le Programme MASE 2.0 (dit 2^e génération).

Le Conseil extraordinaire de la COI, réuni le 22 décembre 2022, a validé le Programme MASE 2.0 et par la suite, le Secrétariat général de la COI a approché les partenaires de développement et membres observateurs, notamment l'Union européenne, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Le document du Programme MASE 2.0 a ainsi été transmis à l'Union européenne en vue d'un financement sous le nouvel instrument de partenariat de l'Union européenne, Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale / *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (NDICI). Une délégation de Bruxelles a fait une mission le 19 janvier 2023 au Secrétariat général de la COI pour des échanges plus approfondis dans le cadre de l'instruction d'un programme dans le domaine de la sécurité maritime pour l'Afrique.

Le 37^e Conseil de la COI a invité les partenaires au développement et observateurs à soutenir la poursuite des actions de la COI en faveur de la pleine opérationnalisation et de la consolidation de l'architecture régionale de Sécurité maritime.

2. Etat d'avancement

Le Secrétariat général de la COI est informé que l'UE instruit le programme « Safe Seas Africa » afin de renforcer les capacités suivantes :

1. Les forces de l'ordre et autorités maritimes nationales pour prévenir, combattre et enquêter sur les crimes maritimes ;
2. Le judiciaire pour prévenir, réprimer, répondre et juger les crimes maritimes ;
3. Les centres de sécurité maritime nationaux et régionaux ;
4. La coordination et coopération intra-nationales/agences et inter-régionales.

La COI se positionne comme agence de mise en œuvre pour la composante 3, « renforcer les capacités des centres de sécurité maritime nationaux et régionaux ». Il faut noter que la programmation sous NDICI reste totalement sous le contrôle et la responsabilité de l'Union européenne.

2.1. 3^{ème} Conférence ministérielle sur la sécurité maritime

La République de Maurice a organisé la 3^{ème} Conférence ministérielle sur la sûreté et la sécurité en mer le 16 novembre 2023 à Maurice. 26 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie étaient représentés ainsi que 18 organisations régionales et internationales. La Conférence ministérielle a été organisée par le ministère des Affaires étrangères de Maurice avec l'appui technique de la Commission de l'océan Indien. Les sept thèmes abordés sont :

- La lutte contre la pollution marine ;

- La lutte contre le trafic drogue sur la base des résultats de la Conférence sur l'abus de substances organisée par Maurice du 26 au 28 avril 2023 ;
- La lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages sur la base des résultats de l'atelier régional SADC-TWIX organisé à Maurice en janvier 2023 par l'ONG TRAFFIC avec la collaboration de la COI ;
- La Suite à donner à la Résolution 2608 du Conseil de sécurité des Nations unies et la mise en place du Groupe de contact sur les activités maritimes illicites
- L'initiative visant à formuler une politique et un cadre pour la sûreté portuaire et la sécurité de la navigation au niveau régional
- Le suivi de la Déclaration de Moroni de juin 2023 appelant à l'établissement d'un forum de la Garde côtière des États côtiers et insulaires africains.

La Conférence ministérielle a pour résultat :

1. Expressions des intérêts des États partenaires, des institutions régionales et internationales pour promouvoir les partenariats, mobiliser les ressources, accélérer le transfert de savoir-faire et de technologies et promouvoir le développement des ressources humaines dans la région de l'océan Indien occidental vers un engagement collectif pour relever les défis de la sécurité et sûreté en mer. La Conférence a globalement indiqué son intérêt pour la consolidation, l'élargissement et la pérennisation de l'architecture de sécurité maritime (MASE) et pris note des partenariats porteurs avec le Code de conduite de Djibouti / Amendements de Djeddah et avec le Groupe de contact sur les activités illicites en mer (CGIMA – ex-CGPCS). La Conférence a également pris note du nouveau programme financé par l'Union européenne « Safe Seas Africa » dont une part significative portera sur l'océan Indien et qui assurera aussi une vision holistique de la sécurité maritime en Afrique.
2. Adoption d'une déclaration ministérielle qui salue l'initiative de cette troisième conférence et porte sur les 7 thèmes susmentionnés. Cette déclaration prend également note de : l'organisation de deux conférences ministérielles à Maurice en 2024 sur le trafic de drogue et sur la sécurité portuaire ainsi que de l'organisation, au Kenya, du premier forum sur les fonctions de garde-côtes d'Afrique conformément à la Déclaration de Moroni « Blue Future » avec l'appui de la COI.

3. Proposition de décision

Tenant compte de la fin du programme MASE au 9 décembre 2023 et de la nécessité d'assurer une continuité, sans interruption, des opérations du Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) et Centre régional de coordination des opérations (CRCO) qui sont au cœur de l'architecture régionale de sécurité maritime, le Comité des OPL :

- a) Demande au Secrétaire général de maintenir le dialogue avec l'Union européenne (UE) pour la complétion du programme continental *Safe Seas Africa* (SSA) et de procéder, dans les meilleurs brefs délais, à la signature de la subvention avec l'UE si la COI est sollicitée en tant qu'agence de mise en œuvre d'une partie du programme SSA pour l'amélioration des capacités des centres nationaux et régionaux.
- b) Réitère l'invitation du Conseil des ministres de la COI aux partenaires au développement et membres observateurs à soutenir la poursuite des actions de la COI en faveur de la pleine opérationnalisation et de la consolidation de l'architecture régionale de sécurité maritime.

4. Rappel des décisions antérieures

Cf.

- ***Décision 3. Priorité de la présidence en exercice de la COI, session extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, 22 décembre 2023***

5. Annexes :

- Annexe 1 : Note conceptuelle de la 3^{ème} conférence ministérielle sur la sécurité et sûreté maritimes